



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 7 juillet 2026 18:00 à la salle des associations

Membres présents :

Roch Codou, Jean-Marc Culioli, Jean-Marie Milhau, Christine Escande, Noémie Cavrois, Xavier Petit, Sonia Parramon

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Yoan Mage, Perrine Pigassou, Alexandre Jouglà (donne pouvoir à : Xavier Petit)

Membres Absents :

Estelle Pexoto

Président de séance : Jean-Marie Milhau

Secrétaire de séance : Xavier Petit

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Demande de subventions multi-services
2	Location communale grand'rue
3	Amortissement correction exercices antérieurs
4	Décisions modificatives

Détails des projets / délibérations :

Demande de subventions multi-services

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2024 ainsi que son contexte.

Afin de répondre aux besoins des habitants et de renforcer la sécurité ainsi que l'attractivité du centre urbain, la commune de Prades-sur-Vernazobre prévoit le déplacement du multi-service dans un bâtiment récemment acquis par la mairie. Ce multi-service se compose de l'agence postale communale ainsi que de l'épicerie qui est gérée en régie. Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement et de restructuration du village.

Le déplacement du multi-service constitue une étape essentielle pour offrir un meilleur service à la population et répondre aux enjeux de développement local.

Monsieur le Maire présente l'estimatif des travaux du Cabinet Plaire pour un montant total hors taxe de 206911 € ainsi que le plan de financement prévisionnel en annexe de la présente délibération

Considérant l'intérêt public de ce projet pour améliorer la qualité de vie des habitants de la commune.

Considérant l'importance de disposer d'un appui financier pour mener à bien cette opération.

Considérant qu'à ce jour l'opération n'a pas commencé il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à demander au conseil départemental, ainsi qu'à tout autre partenaire financier, une subvention la plus large possible

Mairie de Prades-sur-Vernazobre - Le Village - 1 Grand rue - 34360 Prades-sur-Vernazobre

Tel : 04.67.38.04.83 courriel : mairie@prades34360.fr

Ouverture au public du mardi au vendredi de 9h00 à 11h45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Location communale grand'rue

Dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés dans la grand'rue, l'accès de la grand'rue a été perturbé en raison des restrictions de circulation et des fermetures temporaires de la rue.

Sur une demande les locataires du 13 grand'rue, bâtiment communal utilisé pour le stationnement de leur camping-car, ont sollicité une suspension temporaire du paiement de la location durant la durée des travaux, ou à défaut une solution adaptée tenant compte de cette impossibilité d'usage.

Après délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité le rejet de cette demande.

Amortissement correction exercices antérieurs

I - Exposés des motifs

L'analyse des amortissements, a permis de constater des anomalies sur certains comptes pour défaut ou erreur de comptabilisation d'amortissement. Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs.

Cette correction est sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Les comptes 2804182 (dotations aux amortissements) sont crédités par le débit du compte 1068 dans la limite de son solde créditeur cumulé du compte de gestion.

Ces opérations seront effectuées par le comptable public à l'appui de cette délibération, par des opérations non budgétaires, sur les comptes suivants :

numéro d'inventaire	valeur brute	Amortissements			Valeur nette	Compte à créditer
		Dus	antérieurs	a réintégrer		
2041582_02	4 565.08	1 433.12	784.70	648.42	3 131,96	2804182

II - Considérants et références juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de corriger les erreurs de comptabilisation d'amortissement sur les exercices antérieurs, par une opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,
Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
Décide à L'UNANIMITE AUTORISER : le comptable public à effectuer un prélèvement d'un montant de 648,42 € sur le compte 1068 du budget communal, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes détaillés ci-dessus.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des ajustements au budget 2026 et propose les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (040) : Bâtiments publics	8 107,15	203 (040) : Frais d'études, recherche, dévelo	8 107,15
	8 107,15		8 107,15

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et assainissement	1 400,00	6419 (013) : Remboursements rémunération	410,00
6064 (011) : Fournitures administratives	300,00	73123 (731) : Taxe com add droit mut ou p	34 510,61
61521 (011) : Entretien terrains	10 920,61	75888 (75) : Autres	1 900,00
615221 (011) : Entretien, réparations bâtim	14 000,00		
615231 (011) : Entretien, réparations voiri	10 000,00		
65748 (65) : Subv.fonct.autres personnes dr	200,00		
	36 820,61		36 820,61
Total Dépenses		Total Recettes	44 927,76

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications présentées.

Questions diverses : Comptes-rendus des adjoints et points sur les travaux

Le Secrétaire de séance,
Xavier Petit



Fait à PRADES-SUR-VERNAZOBRE,
Le 09/07/2026 ,
Le Maire, Jean-Marie Milhau

